

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 68 (2006)
Heft: 8

Rubrik: TA actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'obligation du filtre à particules deux à quatre ans avant l'UE?

Le filtre à particules pour les tracteurs doit-il être obligatoire avant 2009? C'est ce que projette le Conseil fédéral dans son plan d'action contre les poussières fines, une mesure qui pourrait coûter cher aux agriculteurs suisses.

Edith Moos-Nüssli

Introduire plus tôt que l'UE les futures valeurs limites de suies de diesel pour les nouveaux tracteurs? C'est l'un des cinq points du plan d'action contre les poussières fines que le président de la Confédération, Moritz Leuenberger, a précisé à mi-juin. Selon l'état actuel de la technique, les filtres à particules feraient partie de l'équipement standard pour les nouveaux tracteurs à partir de 2009. L'UE va vraisemblablement introduire cette norme entre 2011 et 2013. La Suisse ne pourra appliquer ces valeurs limites sévères que si leur introduction anticipée n'entrave pas les relations avec ses partenaires commerciaux AELE/UE et OMC.

Même si les partenaires commerciaux donnent le feu vert, l'obligation du filtre n'en est pas introduite pour autant. Le Conseil fédéral débattra encore de l'application de cette mesure exceptionnelle par les agriculteurs suisses. D'ici là, les groupements intéressés peuvent mettre à profit le temps qui reste pour présenter leurs arguments au Conseil fédéral ou s'opposer à une introduction prématuée des valeurs limites plus sévères de suies de diesel.

Vérifier d'abord les données chiffrées quant aux émissions de particules

L'ASETA va opposer des arguments à cette réglementation spéciale: «Tant que la part des émissions de suies de diesel par l'agriculture n'est déterminée, l'obligation du filtre à particules est hors de question», souligne le président central, Max Binder. Après maintes interventions de l'Association, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV, anc. OFEFP) et l'ASETA ont décidé de vérifier les données chiffrées d'ici à l'automne. L'Association mentionnera

aussi les coûts de cette réglementation spéciale. En Suisse, le postéquipement d'un filtre à particules coûte actuellement 10000 francs; pour les petits tracteurs, cela équivaut à un cinquième du prix d'un nouveau tracteur. En conséquence, pour le président central de l'ASETA, il est clair qu'un régime particulier pour la Suisse n'entre pas en ligne de compte. Il va de soi que la Suisse suivra si l'UE introduit des valeurs limites plus rigoureuses. Comment celles-ci peuvent être respectées, Max Binder l'ignore encore? Pour lui, cette question reste ouverte. Il souhaite que l'on ne parle pas uniquement des filtres mais que d'autres solutions, notamment de nouveaux moteurs, soient envisagées.

De nouveaux moteurs au lieu des filtres

Les importateurs de tracteurs eux aussi ne sont pas enthousiasmés par la précipitation du Conseil fédéral. «Tout le monde parle d'importations parallèles et, en même temps, la Suisse veut introduire des mesures spéciales pour limiter les émissions de suies», critique Jürg Minger, président de l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA). Comme Max Binder, il argumente en mentionnant les coûts supplémentaires ainsi suscités. De plus, d'ici 2011, aucun tracteur de série neuf ne respectera les valeurs limites des émissions de suies. «Alors que d'ici à 2011, les moteurs respectant les limites d'émission IIIB sans filtre pourront être développés», fait remarquer le président de l'ASMA, Jürg Minger, en s'appuyant sur des entretiens avec les fabricants.

Une introduction anticipée de ces mesures en Suisse impliquerait que les importateurs dotent les tracteurs de filtres à particu-

les. Plusieurs fabricants ont déjà équipé leurs tracteurs dès ce printemps (voir le n° 6/7-06 de *Technique Agricole*). Ceci est coûteux car moteur et filtre doivent s'adapter pour assurer un fonctionnement à long terme. De plus, personne ne sait pour l'instant si les tracteurs avec filtre feront leur preuve à longue échéance, malgré les nombreuses vérifications des négociants suisses.

Le postéquipement pose problème

Dans le plan d'action du Conseil fédéral, l'obligation de monter un filtre sur les nouveaux tracteurs n'est pas le seul objet à traiter: on examine aussi l'éventualité de procurer des avantages financiers aux agriculteurs afin qu'ils équipent, a posteriori, leurs tracteurs d'un filtre. A ce sujet, la Station fédérale de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART) poursuit ses essais auxquels participe aussi l'Office fédéral de l'environnement. Après qu'aucune difficulté notable n'a pu être constatée jusqu'au printemps, l'été a amené plus de problèmes que prévu. «Après la première moitié des essais pratiques avec les filtres à particules sur les tracteurs, nous avons constaté un nombre surprenant de dégâts et de problèmes», nous confie le chef de projet, Ulrich Wolfensberger, répondant à notre demande. Quant aux détails, nous n'en apprendrons pas plus. Les tests continueront jusqu'à la fin de l'année, indique la Station de recherche pour justifier sa politique d'information plutôt réservée. Pourtant, à mi-2007, la Station devrait pouvoir fournir des précisions d'une part sur le bien-fondé d'un postéquipement et, d'autre part sur les performances pratiques des divers systèmes de filtre soumis à différentes pressions. L'ASETA veut empêcher à tout prix un postéquipement obligatoire. «Un postéquipement est à la fois techniquement très difficile et trop cher», souligne le directeur de l'ASETA, Jürg Fischer.

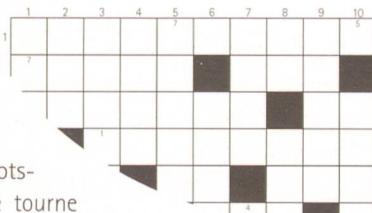
D'ailleurs, les essais d'ART ne permettent aucune conclusion sur les capacités de fonctionnement des nouveaux filtres à particules de Matra, Bucher et Case Steyr. Ni Matra ni Bucher ont un tracteur équipé d'un filtre de leur partenaire à la Station de recherche ART. ■

Tout sur le maïs, rien que le maïs

Lundi 31 août, tout tournera autour du maïs à l'Institut agricole de Grangeneuve. Des démonstrations de récolteuses, des conférences et une exposition de machines animeront le programme de maïs 2006, par tous les temps.

Entre 9.30 et 16 h, six conférences d'une demi heure (en français et en allemand). Elles mèneront le public des semis à l'affouragement en passant par les récoltes. De 9 à 18 h, les visiteurs pourront se rendre sur les nombreux points de rencontre situés sur les cinq parcelles de démonstration. Entre 11.30 et 12.30 h, présentation de machines pour agriculteurs; entre 15.30 et 16.30, présentation de machines pour agro-entrepreneurs. www.grangeneuve.ch

Aux fidèles habitués du remue-méninge



Tout a une fin, même les mots-croisés! Vu que la mode se tourne résolument vers les casses-tête chiffrés, les férus de mots-croisés se font de plus en plus rares...

C'est Monsieur **Pierre Chollet de Vaulruz** qui recevra la dernière montre en réponse au mot «**HERBEUX**» qu'il fallait trouver dans la grille du dernier numéro.

Je tiens à vous remercier pour votre fidélité durant toutes ces années et vous souhaite un plaisir renouvelé à la lecture de *Technique Agricole*.

Franca Stalé

> PRODUITS ET OFFRES PUBLITEXTES

Semis de maïs en bandes fraîsées avec EcoSem-3

Le but du semis en bandes fraîsées est d'effectuer une préparation optimale dans les bandes d'ensemencement et de réduire l'érosion du sol. En tant que produit suisse de qualité, l'EcoSem-3 répond parfaitement à ces exigences.

La fraise à bandes EcoSem-3 est convaincante par sa robustesse. L'entraînement latéral par un groupe de pignons dans un bain d'huile permet de transmettre une puissance allant jusqu'à 200 ch. Le roulement opposé se trouve également dans un bain d'huile, ce qui facilite l'entretien et garantit son graissage permanent. Le rotor de l'EcoSem-3 est devenu légèrement plus grand en diamètre tandis que le rouleau packer à bandes reste pratiquement inchangé par

rapport à la machine précédente. Le relevage 3-points pour le semoir a été modifié en plusieurs points. Il possède désormais deux vérins hydrauliques et il est équipé d'un cadre fort pour mieux guider le semoir accroché.



Des informations supplémentaires sont disponibles auprès du constructeur:

Althaus SA Ersigen
3423 Ersigen
Tél. 034 448 80 00
Fax 034 448 80 01
www.althaus.ch



Soutenu par le Fonds de sécurité routière (FSR).

Le G4O coûte CHF 540.-; le Fonds de sécurité routière accorde un montant de soutien de CHF 100.-, ce qui porte le prix du cours à CHF 440.-. Pour une annulation intervenant dans les deux semaines suivant la confirmation, l'ASETA facture un montant de CHF 60.- pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant.

Lieux et dates 2006

Aarberg BE 31.08+05.09 12.10+17.10 26.10+01.11 • Bazenheid SG 02.11+07.11
• Biberbrugg SZ 10.10+16.10 • Bulle FR 16.08+22.08 31.08+04.09 06.09+12.09
25.10+31.10 • Carouge GE sur demande • Claro TI 15.09+18.09 • Corcelles-près-
Payerne VD 13.09+19.09 • Courtételle JU 12.07+18.07 14.09+22.09 • Düdingen FR
30.08+05.09 27.09+03.10 • Erstfeld UR 19.09+25.09 19.10+24.10 • Frauenfeld TG
31.08+05.09 05.10+10.10 02.11+07.11 • Gossau ZH 20.09+26.09 03.10+09.10
09.11+14.11 • Hohenrain LU 07.09+12.09 • Ilanz GR 12.10+17.10 • Interlaken BE
19.10+24.10 • Kägiswil OW sur demande • La Sarraz VD 23.08+29.08 14.09+19.09
12.10+16.10 • Landquart GR 24.08+29.08 14.09+19.09 12.10+17.10 26.10+31.10
• Langnau i.E. BE 07.09+12.09 10.10+16.10 02.11+07.11 • Les Hauts-Geneveys NE
04.10+10.10 • Lindau ZH 24.08+29.08 06.09+14.09 • Lyssach BE 30.08+04.09
06.09+11.09 18.10+24.10 • Marthalen ZH 17.08+22.08 • Mettmenstetten ZH
24.08+29.08 • Moudon VD 28.09+03.10 26.10+03.11 • Niederurnen GL 28.09+03.10
• Oensingen 23.08+28.08 • Pfäffikon SZ 26.10+31.10 • Riniken AG 31.08+05.09
13.09+18.09 05.10+10.10 12.10+17.10 09.11+14.11 • Salez SG 19.10+24.10
• S-Chanf GR sur demande • Schöftland AG 20.09+25.09 18.10+23.10 •
Schwarzenburg BE 29.06+04.07 24.08+29.08 14.09+19.09 • Schwyz 19.09+25.09
19.10+24.10 • Sion VS sur demande • Sissach BL 17.08+22.08 21.09+26.09 •
Sitterdorf TG 07.09+12.09 12.10+17.10 26.10+31.10 • Tramelan JU 20.09+26.09
• Visp VS 11.10+17.10 • Willisau LU 31.08+05.09 05.10+10.10 • Zweisimmen BE
07.09+11.09

Inscription au cours G4O

Lieu du cours	Date du cours
Nom, prénom	
Date de naissance	
Adresse	
NPA, lieu	
Numéro de téléphone	
J'ai pris connaissance des conditions de ce cours	
Date et signature	
Signature du représentant légal ou du maître d'apprentissage	
Envoyer à: SVLT, case postale, 5223 Riniken, tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31, e-mail: zs@agrartechnik.ch	